

## 39. L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

### CONTEXTE

L'Organisation des États américains (OEA) a été créée en 1948, à Bogota (Colombie), lors de la Neuvième conférence des États américains. Elle succédait au Bureau international des Républiques américaines (ou Union panaméricaine) fondé en 1890. La Charte de l'OEA prévoit le règlement pacifique des différends, une réponse commune face aux agressions, la promotion de la démocratie représentative, le développement économique, social et culturel, et des mesures visant à limiter la prolifération des armements conventionnels dans la région. De plus, elle interdit à tout État de s'ingérer directement ou indirectement dans les affaires d'un autre État, et de recourir à des mesures coercitives d'ordre économique ou politique. Actuellement, l'OEA compte trente-quatre pays membres.

L'Organisation comporte plusieurs entités administratives : le Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères, qui examine les questions urgentes, souvent relatives à des conflits potentiels ou réels; l'Assemblée générale, qui se tient une fois l'an (quand elle n'est pas en session, le Conseil permanent siège); le Conseil économique et social inter-américain; le Conseil pour l'éducation, la science et la technologie; le Comité judiciaire inter-américain; la Cour inter-américaine des droits de la personne; et le Conseil inter-américain de la défense.

Malgré la portée des dispositions de sa Charte, l'Organisation n'est pas toujours à la hauteur de son potentiel. D'aucuns lui reprochent d'être un tremplin pour l'hégémonie des États-Unis, pour les dictatures militaires, ou pour les deux. Ses détracteurs affirment en outre que, lorsque Washington constate que l'OEA ne défend pas ses intérêts dans la région, il agit unilatéralement. De plus, dans les années 1980, l'Organisation s'est montrée incapable de régler véritablement des problèmes importants comme les conflits centraméricains, ce qui donne à penser que le dispositif de règlement de différends est de peu d'utilité. Le succès du Groupe de la Contadora, qui regroupe les cinq pays d'Amérique centrale et qui a finalement trouvé une solution régionale aux conflits centraméricains, témoigne lui aussi de l'inefficacité de l'OEA.

Cependant, grâce au processus de démocratisation amorcé dans certains pays et aux mesures prises pour le règlement des conflits centraméricains, on espère que la coopération régionale connaîtra de meilleurs lendemains. En outre, les pays membres envisagent de réformer l'Organisation de manière qu'elle puisse mieux répondre aux besoins nationaux et régionaux.